TL 2818

NATIONS UNIES

CDPM

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/362
S/18944
24 juin 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 114 de la liste préliminaire*
QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Note verbale datée du 23 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République populaire du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint deux documents concernant les élections indonésiennes :

a) Une analyse approfondie effectuée par un spécialiste de l'Indonésie et du Timor oriental qui réside à Londres (annexe I);

b) Des extraits d'un reportage de la BBC du 3 mai 1987 réalisé par son correspondant, Peter Hiett (annexe II).

Le Représentant permanent vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale ainsi que de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 114 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE I

Election indonésienne de 1987 au Timor oriental

Le 23 avril 1987, les forces indonésiennes d'occupation ont organisé une élection générale illégale au Timor oriental. Cette élection s'est déroulée dans les conditions fixées par les lois indonésiennes qui régissent les partis politiques, les élections et la composition des divers organes législatifs - le Parlement (Dewan Perwakilan Rakyat, DPR ou Conseil représentatif du peuple) et les assemblées provinciales et de district (Dewan Perwakilan Rakyat de premier et de deuxième niveaux ou DPRD-I et DPRD-II).

Ces diverses lois ont été révisées en 1985 à la suite de l'adoption de cinq lois politiques qui ont renforcé, sans les modifier radicalement, la législation qui avait régi les trois élections que le régime actuel avait organisées précédemment, en 1971, 1977 et 1982. Les lois actuellement en vigueur ne permettent qu'à trois partis seulement de participer aux élections. Il s'agit du Golkar ou Groupe fonctionnel, qui est le parti gouvernemental, du Partai Persatuan Pembangunan (PPP) ou Parti de l'unité pour le développement, qui résulte d'une fusion entre plusieurs partis musulmans imposée par le Gouvernement en 1973, et du Partai Demokrasi Indonesia (PDI) ou Parti démocratique indonésien, qui résulte aussi d'une fusion entre plusieurs partis chrétiens et nationalistes imposée par le Gouvernement en 1973. En 1986, le PDI a changé de nature après avoir été sauvé de l'extinction par un groupe de généraux qui ont choisi ses nouveaux dirigeants. Sans être à proprement parler le parti des forces armées, le PDI est aujourd'hui un parti qui bénéficie de l'appui politique du commandant en chef des forces armées, le général Murdani.

En vertu des lois qui régissent la composition du DPR, du DPRD-I et du DPRD-II, les forces armées nomment directement les représentants admis à siéger dans tous ces organes, tandis que les membres des forces armées ne disposent pas du droit de vote. Les forces armées nomment 100 des 500 membres du DPR et une proportion similaire, soit 20 %, des membres de toutes les assemblées d'un niveau inférieur.

La loi exige de tous les partis politiques qu'ils adoptent l'idéologie d'Etat (Pancasila) comme leur seul fondement idéologique. Tous les candidats des trois partis sont rigoureusement sélectionnés par le commandement des services de sécurité de l'armée, le Kopkamtib, qui s'assure de leur loyauté vis-à-vis de l'Etat.

Les trois partis indonésiens sont totalement étrangers à l'histoire et à la vie contemporaine de la population du Timor oriental dont tous les partis autochtones, notamment ceux qui étaient en faveur du rattachement à l'Indonésie, ont été interdits lorsque ce pays a pris le contrôle du territoire.

Les premières élections de 1982

C'est la deuxième fois que les forces d'occupation indonésiennes ont organisé des élections générales au Timor oriental. La première consultation avait eu lieu en 1982 pour pourvoir quatre sièges au DPR et 36 des 45 sièges du DPRD-I, la

prétendue assemblée législative provinciale ou régionale de premier niveau. Aucune élection n'a été organisée en 1982 au DPRD-II concernant les 13 districts constituant l'administration régionale du territoire.

A cette occasion, le Golkar a remporté tous les quatre sièges à pourvoir au DPR et l'ensemble des 36 sièges du DPRD-I réservés aux formations politiques, les neuf sièges restants ayant été attribués aux représentants désignés par les forces armées.

Les élections de 1982 étaient considérées comme les premières jamais organisées au Timor oriental. Cependant, les autorités affirment maintenant que les élections de 1987 sont les troisièmes organisées sur le territoire et prétendent que les premières avaient eu lieu en 1976 avant la réunion de l'Assemblée "populaire" tenue à Dili, le 31 mai 1976. Or, cette réunion avait pour seul objet d'adopter une décision demandant au Gouvernement indonésien d'accepter l'intégration du Timor oriental dans la République d'Indonésie. Cette décision a été adoptée à l'unanimité. Cette prétendue assemblée populaire ne s'est réunie qu'une fois. On n'en avait jamais entendu parler ni auparavant, ni depuis lors. L'ONU a décliné l'invitation du Gouvernement indonésien à superviser la prétendue consultation dans un de ses quelconques aspects ou à assister aux travaux de l'"Assemblée populaire" en qualité d'observateur.

Aucun observateur indépendant n'a ajouté foi aux affirmations indonésiennes selon lesquelles des élections ont été organisées pour choisir les membres de "l'Assemblée populaire". En réalité, à l'époque, le contrôle des forces militaires indonésiennes occupant le territoire se limitait à Dili et à certains districts côtiers; le reste du pays où vivait la majorité des populations timoraises était contrôlé par le mouvement de résistance appelé "FRETILIN".

Lorsqu'en 1977 des élections ont été organisées en Indonésie, aucune consultation de ce genre n'a eu lieu au Timor oriental. Autant que l'on sache, les autorités indonésiennes n'ont jamais expliqué pourquoi elles n'ont pas été en mesure d'organiser des élections sur le territoire. Toutefois, on voit aisément que l'absence de consultation de la population tenait au fait que les opérations militaires s'étendaient encore à presque tout le territoire, à l'état d'insécurité qui portait gravement préjudice à l'Indonésie qui ne contrôlait que Dili, les zones côtières et les régions situées à proximité de la frontière avec le Timor occidental indonésien.

La victoire écrasante du Golkar

D'après les résultats officiels des élections de 1982 au Timor oriental, 311 325 suffrages ont été exprimés, soit 101,57 % des 306 507 électeurs inscrits annoncés avant la consultation. Le Golkar aurait obtenu 309 608 voix, soit 99,45 % des suffrages exprimés. Les autorités avaient affirmé à l'époque que la très forte participation électorale et le soutien quasi unanime exprimé en faveur du Golkar témoignaient du fait que la population timoraise acceptait l'intégration et appuyait le Gouvernement indonésien. Le PPP avait obtenu 675 voix et le PDI 1 044.

Procédure de vote spéciale

Une procédure de vote spéciale a été conçue pour le Timor oriental, procédure qui n'est appliquée qu'en Papouasie occidentale ("province" indonésienne de l'Irian Jaya) où la population s'oppose largement à la souveraineté indonésienne.

Normalement, l'électeur reçoit un bulletin de vote pour l'élection de chacune des assemblées. Il doit perforer l'un des trois symboles électoraux imprimés sur le bulletin et le placer dans une boîte réservée à l'élection de chaque assemblée. L'électeur doit perforer son bulletin dans un isoloir et le plier avant de le placer dans la boîte correspondante. Rigoureusement surveillée, cette procédure permet de sauvegarder le principe de la liberté et du secret du vote, encore que les deux formations non gouvernementales se soient plaintes à plusieurs reprises d'abus perpétrés lors de toutes les élections organisées depuis 1965.

Au Timor oriental et en Papouasie occidentale, il est interdit aux électeurs de perforer les bulletins de vote. Au lieu d'une seule boîte par assemblée, il y en a trois, soit une par formation. L'électeur doit placer son bulletin dans la boîte de la formation pour laquelle il vote, ce qui multiplie considérablement les risques d'irrégularités.

Avant les élections de 1982, des "exercices" de vote avaient été organisés dans de nombreuses localités pour montrer aux populations comment voter pour le parti gouvernemental. On a également recouru à d'autres procédés pour exercer une pression sur les populations et les amener à voter pour le Golkar.

Il n'y a pas à proprement parler de choix pour les électeurs entre les trois partis puisqu'aucun d'eux n'a de lien historique avec la population timoraise. Toutefois, puisque la population n'avait pas la possibilité de choisir entre le vote ou l'abstention, on aurait pu s'attendre à ce que de nombreux Timorais manifestent leur opposition à la domination indonésienne en votant pour l'une quelconque des formations non gouvernementales. Le fait qu'elles ont obtenu un si petit nombre de suffrages donne une idée de l'étendue des pressions qui ont été exercées sur la population pour l'amener à voter pour le Golkar ou de l'ampleur des fraudes commises pour accréditer l'idée d'un appui unanime en faveur du Golkar et, partant, de l'intégration.

Les élections de 1987

En 1987, on a encore recouru à des modes de scrutin particuliers. En outre, les règles d'inscription sur les listes électorales obligeaient les gens à voter dans leur localité d'origine, laquelle, pour la plupart des Timorais orientaux, ne correspondait pas à l'endroit où ils résidaient à l'heure actuelle du fait des réinstallations successives qui ont eu lieu depuis 1978.

Le scrutin provoque d'importantes perturbations

Deux sortes de cartes d'électeur ont été délivrées : les cartes C, qui obligent les électeurs à voter dans leur localité d'origine, et les cartes AB, réservées aux personnes qui ne résident pas chez elles, soit pour des raisons d'affaires, soit parce que le Gouvernement les a affectées ailleurs, soit pour toute autre raison. A l'exception des Indonésiens employés au Timor oriental, qui ont reçu des cartes d'électeurs AB, les électeurs du Timor oriental ont reçu des cartes C; toutefois, du fait que leur localité d'origine était le camp de réinstallation où ils avaient été immatriculés, la journée des élections a été particulièrement mouvementée. Selon un journal de Djakarta, les électeurs ont dû s'absenter de chez eux pendant plusieurs heures, et il a donc fallu qu'ils ferment leur maison à clef et emmènent leurs enfants au bureau de vote. Toute activité a pratiquement cessé, et les bureaux et les boutiques étaient fermés. Le fonctionnement des transports publics a également été interrompu et de nombreuses personnes ont dû parcourir de grandes distances à pied, emportant avec elles de quoi manger et de quoi boire pendant une longue et exténuante journée (Expedito Dias Ximenes dans le Suara Pembaruan du 30 avril 1987).

Il faut souligner que l'expression "localité d'origine" ne doit pas être prise au pied de la lettre. En effet, l'immense majorité des Timorais orientaux qui habitent désormais dans des camps de réinstallation placés sous contrôle militaire vivaient autrefois dans de petits hameaux isolés dans les montagnes. Après avoir été chassés dans les plaines en 1978 et 1979 par les bombardements aériens massifs visant à empêcher le FRETILIN de contrôler les campagnes, ils ont été obligés de s'installer dans des camps. Depuis lors, il y a eu plusieurs vagues de réinstallations successives. De ce fait, l'expression "localité d'origine" s'appliquait apparemment à la localité où ces personnes avaient été initialement immatriculées dans un camp de réinstallation, et non pas au lieu où elles résidaient le jour du scrutin.

Il n'est pas facile de comprendre au nom de quels impératifs de sécurité on a obligé la population à effectuer d'aussi longs déplacements pour aller voter. Il semble que le facteur prépondérant ait été les dispositions régissant l'inscription des électeurs. Mais il est clair que l'on a accordé beaucoup d'attention aux problèmes de sécurité au cours des élections. Deux jours avant le scrutin, le commandant en chef des forces armées, le général Murdani, est arrivé à Dili, accompagné d'officiers supérieurs, pour une "sidak" (inscription) du dispositif de sécurité mis en place. Dans ce groupe figuraient notamment le général de corps d'armée Edy Sudradjat, sous-chef d'état-major, le général de corps d'armée Soegiarto, chef d'état-major pour les affaires politiques et sociales, et le général de division Rajaguguk, commandant la 9e division stationnée à Bali et chargé notamment de la région du Timor oriental. C'est le général Rajaguguk qui commandait la région militaire du Timor oriental au début des années 80.

Très vive progression du PDI

Comme en 1982, les résultats des élections au Timor oriental ont été parmi les premiers à être annoncés à Djakarta. Il en ressortait une participation de 362 507 votants, soit un taux de 100,52 %, compte tenu du nombre d'inscrits avant l'élection (360 144), les voix se répartissant comme suit :

PPP	2 654 (0,73 %)
Golkar	339 231 (93,7 %)
PDI	20 136 (5,57 %)

Ce résultat a obligé le Ministre de l'intérieur, le général Rustam Soepardjo, à démentir les allégations de manipulations lors du décompte des voix et à déclarer que le surnombre enregistré était dû à la présence de marins, de fonctionnaires et de travailleurs du bâtiment indonésiens au Timor oriental lors des élections (Djakarta Post, 27 avril). Il n'a cependant pas essayé d'expliquer pourquoi, dans quatre circonsriptions (Dili et trois régions insulaires), le taux de participation dépassait largement 100 %, atteignant même 327,26 % à Aileu (The Guardian, 28 avril).

A part ces anomalies, les résultats ont été jugés satisfaisants par le régime. Le Gouverneur du Timor oriental, Mario Carrascalao, a invoqué le fait que le PDI avait obtenu 20 fois plus de voix qu'en 1982 comme preuve que les élections s'étaient déroulées librement.

> "Le reste du monde, et en particulier les pays appuyant le Portugal, considérait que les résultats des deux (sic) élections précédentes, notamment celle de 1982 où le Golkar avait obtenu 99,45 % des voix exprimées, ne reflétaient pas réellement les aspirations de la population du Timor oriental. comme le PDI a réussi cette année à obtenir 20 163 voix, le monde entier peut enfin voir que les habitants du Timor oriental peuvent voter en toute liberté." (Kompas, 28 avril)

La forte progression du nombre des voix obtenues par le PDI n'a toutefois rien à voir avec la "liberté de choix", mais tient principalement à l'appui fourni à ce parti par le général Murdani. Dans un article paru le 30 avril, le Suara Pembaruan explique que le PDI a lancé sa campagne bien avant les élections alors que le Golkar n'a fait campagne que durant la période autorisée. Il est donc clair que l'armée a fourni un appui particulier au PDI car, normalement, seul le Golkar peut tricher et lancer sa campagne bien avant la période de trois semaines officiellement réservée à cet effet.

Il fallait veiller cependant à ce que les résultats ne soient pas exagérément défavorables au Golkar, car un trop grand nombre de voix contre ce parti aurait pu être interprété à l'étranger comme un refus de l'intégration. Les 5 % obtenus par le PDI constituent également un avertissement à l'encontre des bureaucrates indonésiens dont le comportement professionnel, au Timor oriental, est souvent critiqué.

Un candidat de marque pour le Timor oriental

Le principal candidat de la liste du Golkar au Timor oriental était Mochtar Kusumaatmadja, le Ministre indonésien des affaires étrangères. En sa qualité de candidat du Golkar, il a emmené un groupe de diplomates et de journalistes étrangers pendant trois jours au Timor oriental où avaient lieu des tournées auxquelles participaient des groupes de rock, des orchestres, des centaines de cavaliers timoriens et des danseurs traditionnels, dont des danseurs appartenant

aux communautés balinaises ayant immigré au Timor oriental. Mochtar avait déclaré que si la participation était importante, on ne pourrait plus nier que "le Timor oriental faisait partie de la grande famille de la République indonésienne" (Sydney Morning Herald, 17 avril).

De nombreux ambassadeurs à Djakarta avaient été invités à accompagner le Ministre des affaires étrangères, mais la plupart ont refusé, considérant qu'il aurait été diplomatiquement gênant d'appuyer le Ministre puisque celui-ci était le candidat du Golkar (Far Eastern Economic Review, 23 avril 1987). Les ambassadeurs du Canada, du Nigéria et de l'Allemagne de l'Est avaient accepté l'invitation, mais l'Ambassadeur du Canada s'est plaint par la suite d'avoir été utilisé par Golkar : "J'ai eu l'impression d'être utilisé. Je n'avais accepté de participer à ce voyage qu'à la condition que mon nom et mon titre ne seraient pas mentionnés, car normalement les ambassadeurs n'interviennent pas dans la politique intérieure" (Sydney Morning Herald, 17 avril).

Utilisation des élections pour justifier une prétendue intégration

Les autorités indonésiennes ne cessent d'affirmer qu'il n'est pas question d'organiser un référendum pour sonder l'opinion publique sur l'avenir du Timor oriental, mais elle utilisent pourtant les élections comme s'il s'agissait d'un test d'opinion. Ainsi, bien que le Gouverneur, Mario Carrascalao, ait démenti que l'élection de 1987 puisse être considérée comme un référendum d'autodétermination (Jakarta Post, 9 mars 1987), Ali Alatas, ambassadeur d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a dit que les élections prouveraient une fois de plus que les habitants du Timor oriental ont reconnu le fait qu'ils font également partie de l'Indonésie (Jakarta Post, 11 février 1987).

Comme l'a dit le Premier Ministre portugais, peu de temps avant le jour du scrutin au Timor oriental : "Nous ne pouvons accepter ces élections. Elles sont arrangées d'avance : nous en connaissons déjà les résultats" (SMH, 17 avril). Parlant devant la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies à Genève, en février 1987, l'Ambassadeur du Portugal a dit que l'Indonésie ne réussissait à organiser des élections que parce qu'elle occupait militairement le pays. Il a ajouté que les élections n'avaient rien à voir avec l'exercice par le peuple du Timor oriental de sa liberté de choix.

Dans un document qui doit être publié en juin 1987, the Parliamentary Human Rights Group du Royaume-Uni rapporte que l'Indonésie invoque la participation du Timor oriental aux élections indonésiennes comme preuve que le peuple du Timor oriental a accepté la présence indonésienne dans son pays. Cet organisme a raison de souligner que "l'Indonésie, ayant envahi et annexé illégalement le Timor oriental, ne peut donc valider son acquisition illégale simplement en organisant des élections et que, cela étant, le fait que les élections soient libres ou non est sans rapport avec la question".

Londres, 20 mai 1987

ANNEXE II

Extraits d'une émission de la BBC du 3 mai 1987, présentée par le correspondant de la BBC à Djakarta, Peter Hiett : "Le Gouvernement l'appelle le festival de la démocratie, mais il semble que certaines personnes ne savent pas quand arrêter la fête. Prenons, par exemple, les habitants du Pasir - une région du Kalimantan oriental sur l'île de Borneo -, ils aiment tellement la démocratie indonésienne que le nombre officiel de votants s'est élevé à 568 398. Pasir n'a pas été le seul endroit où les gens, pourrait-on dire, se sont laissés entraîner. En fait, des 297 régions du pays, 15 ont connu une participation électorale de plus de 100 %, y compris Djakarta-centre et l'équivalent d'Oxford pour les Indonésiens, la ville de Bandung. Dans une seule province, la participation a dépassé 100 %, malheureusement pour l'Indonésie, c'était l'ancienne colonie portugaise du Timor oriental où 1 900 personnes de plus ont voté. Les ministres indonésiens ont eu tout d'abord du mal à expliquer ce phénomène, puis le Ministre de l'intérieur a trouvé la solution : il a dit que le surplus de votants étaient des fonctionnaires en visite, des entrepreneurs du bâtiment et des marins. C'était improbable, mais, à la rigueur, possible, jusqu'à ce que nous ayons pu étudier les chiffres détaillés que le Ministre a distribués à la fin de la conférence de presse. Ces chiffres donnaient la répartition des votes, région par région.

En calculant le nombre d'abstentions dans chaque région et en ajoutant ces chiffres à celui de 1 900 correspondants à la province tout entière, il est possible d'établir le nombre minimum des fonctionnaires en visite, des entrepreneurs du bâtiment et des marins qui auraient voté au Timor oriental. Ce nombre est légèrement supérieur à 72 000 - c'est-à-dire plus d'un cinquième de la population adulte. J'étais au Timor oriental, il y a moins de trois semaines - le nombre des étrangers n'est pas aussi élevé. Timor oriental n'est pas la seule anomalie. Revenons au Kalimantan oriental - l'endroit où une région avait au moins cinq fois plus de votants. Des cinq autres régions de la province, trois avaient aussi une participation électorale de plus de 100 % - et si on ajoute les voix décomptées, région par région, on obtient, pour le Kalimantan oriental, un chiffre deux fois polus élevé que celui donné dans les résultats globaux province par province".